

**LEGENDE PROJET :**

- zone en enrobé
- zone en enrobé en circulation mixte sur au moins 2 m de large
- Nœuds et espaces verts
- Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charretières (privatives à chaque lot) (aménagement par les acquéreurs)  
*\* les accès des lots 35, 36 et 37 peuvent être réduits à 5.00 m*
- Emplacement obligatoire
- Emplacement libre au droit de la voirie nouvelle (sauf sur les emplacements réservés aux branchements des réseaux et aux espaces verts)
- Massifs de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur
- Massifs de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur
- Plantations sur bâche tissée
- Plantation arbre de haut-jet à la charge de l'aménageur
- Plantation arbre de haut-jet à la charge des acquéreurs (il devra être planté à 2,5 m de l'alignement avec la voirie)
- Haie paysagère à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété, au droit des voiries et espaces communs (cf PA.10 et notice paysagère)
- Haie champêtre d'espèces locales à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété, au fond des lots 12 à 27 (cf PA.10 et notice paysagère). Pour les lots 12 à 20 la plantation d'une haie est facultative si il en existe déjà une.

**LEGENDE IMPLANTATION :**

- Zone à paysager de manière à créer une entrée attrayante et adaptées à l'environnement local. (cf PA.10 et notice paysagère). L'aménagement devra s'intégrer aux espaces verts de la voirie. Cette zone n'est pas constructible.
- Noue ou talus à conserver et entretenir
- Axe de faitage principal conseillé (non imposé)
- Zone constructible
- Zone constructible si la construction est édifiée en limite de propriété
- Servitude de passage des réseaux EU et EP

**LEGENDE RESEAUX\*\* :**

- Regard de branchement télécom 30x30 (tampon béton)
- Citerneau
- Coffret de comptage électrique
- Boîte de branchement des eaux usées
- Grille de surverse avec décaïtation de 0m/50
- Regard de visite EU Ø 1000
- Eclairage public
- Altitude projet

**LEGENDE :**

- limite nature matériaux
- bordure
- mur
- muret
- clôture
- haie
- haie
- zone de végétation dense
- symbole ouvrage privatif
- symbole ouvrage mitoyen
- cotation linéaire (distance horizontale)
- souche
- limite de propriété et de division
- référence cadastrale
- application cadastrale
- limite de commune
- borne nouvelle
- borne ancienne
- piquet
- Cote altimétrique (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)
- Courbes de niveaux (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)

**Echelle : 1/250 ème**

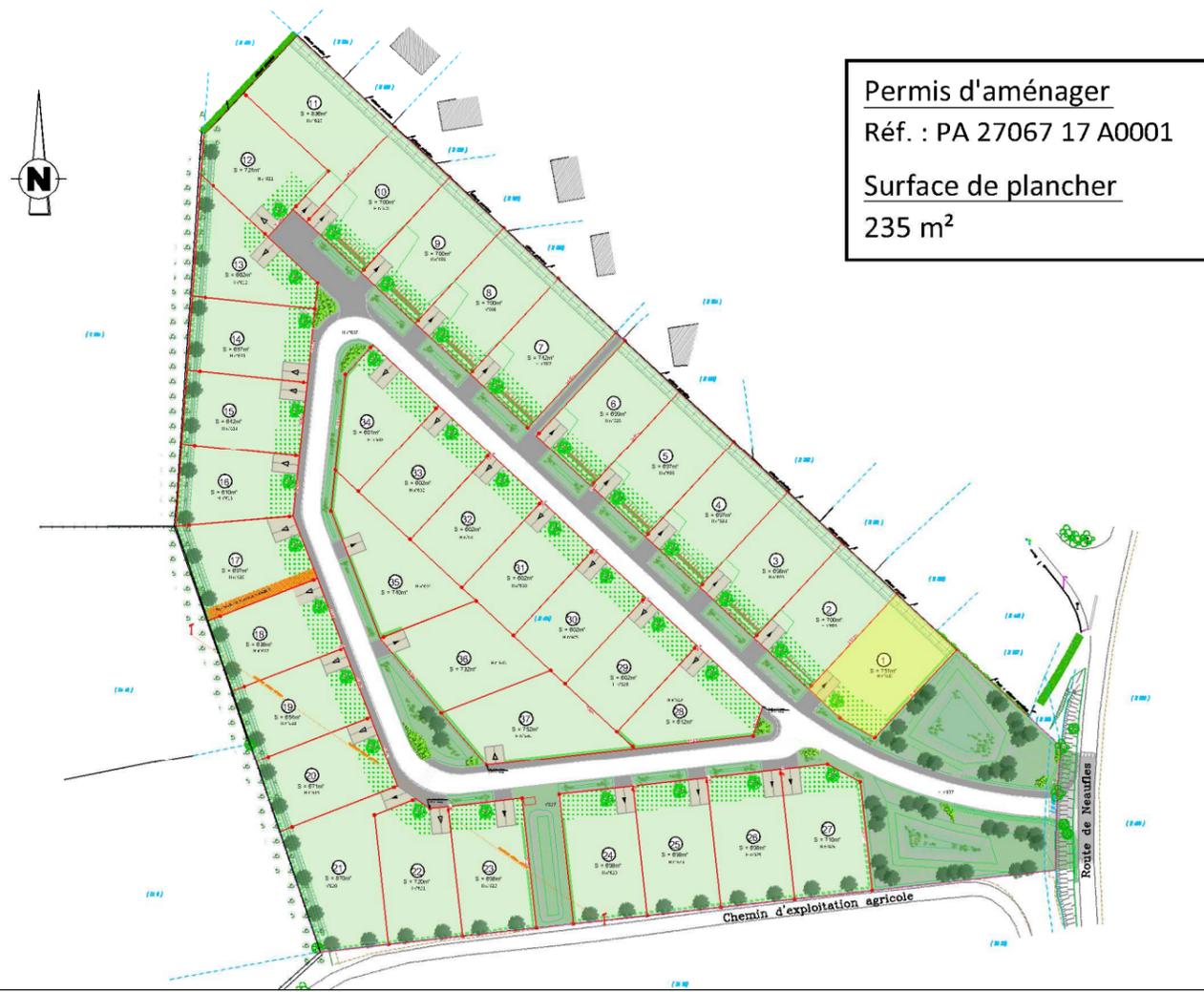
\*\* Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

DEPARTEMENT DE L'EURE  
COMMUNE DE BÉZU SAINT ÉLOI

Route de Neufles  
Lieux dit du "Pont aux Clères"  
Résidence : " Domaine Saint-Éloi "

PLAN DE VENTE DU LOT N°1

Parcelle section H n°600



Permis d'aménager  
Réf. : PA 27067 17 A0001  
Surface de plancher  
235 m²

Maitre d'ouvrage  
Géomètre-Expert

ALTITUDE LOTISSEMENT  
Immobie Magellan III  
509, Contre Allée - Route de Neufchâtel  
76230 ISNEAUVILLE  
☎ 02.76.51.05.20

AGEOSE  
Géomètre-expert  
Voie du Futur  
BP322  
27103 VAL DE REUIL CEDEX  
☎ 02.32.40.05.13

INDICE	MODIFICATIONS	Date
B	Plan de vente	07/06/2018
Dossier n° 160925		160925.dwg